



# PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement tenu le lundi 18 juin 2018, à 17 h 30,  
à la bibliothèque de l'école secondaire du Plateau

---

## Présences :

### Parents :

- Nancy Falardeau (arrivée 18h17)
- Bianca Lavoie
- Nathalie Lavoie
- Mélanie Lapointe (absente)
- Chantal Pelletier
- Rébecca Savard
- Steve Therrien
- Nancy Turcotte
- Sophie F.-Malette (substitut)

### Personnel professionnel :

- Ali Bouhoutch (absent)

### Personnel de soutien :

- Julie Thibeault

### Représentantes des élèves :

- Christopher Girard, président
- Arianne Barry-Boivin

### Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur
- Tristan Lussier, gest. adm.

### Enseignants

- Claudine Brassard
- Julie Dion (absente)
- Lise Lapointe, substitut
- Marie-Josée Lapointe
- Éric Maltais
- Jocelyne Néron
- Michel Vignola (absent)

---

## 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par Monsieur Jean-François Giroux à 17 h 44.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 17-18-063

**CONSIDÉRANT** que monsieur le Directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 18 juin 2018 ;



**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur Christopher Girard, et résolu :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour comme présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 3. Adoption du procès-verbal du 16 mai 2018

CÉ 17-18-064

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par Monsieur Jean-François Giroux.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Claudine Brassard et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement 16 mai 2018 soit adopté comme présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 4. Suivi au procès-verbal du 16 mai 2018

Aucun suivi.

### 5. Budget annuel de l'école (adoption)

CÉ 17-18-065

Monsieur Tristan Lussier, gestionnaire administratif, présente la prévision budgétaire de l'École secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2017-2018. Voici les montants alloués pour chaque « service » pour le budget d'opération :

Enseignement régulier :	38 272 \$
Adaptation scolaire :	12 000 \$
Gestion des écoles :	21 000 \$
Moyen d'enseignement :	12 500 \$
Services complémentaires :	14 950 \$
Services péd. et animation :	25 610 \$
Ent. ménager et cons. des imm.:	4 335 \$ et 8 550 \$
Budget total :	171 717 \$

Concernant le budget de la cafétéria, les profits enregistrés peuvent être reconduits à l'année suivante. Les budgets des deux cafétérias, soient celui du Centre éducatif Saint-Aubin et le nôtre, sont regroupés.



Le prix d'un menu du jour demeure à 6 \$ l'an prochain. Il est toutefois mentionné qu'une augmentation est à prévoir pour l'année 2019-2020. Un membre parent recommande qu'il y ait une formule de plus de 5 repas par carnet. Une proposition est lancée pour que ce soit des cartes à poinçon.

**CONSIDÉRANT** l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, qui donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par Monsieur Tristan Lussier et de le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que la proposition qui est faite par Monsieur Lussier est basée sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

**CONSIDÉRANT** les avis et commentaires qui ont été formulés par les membres du conseil d'établissement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Chantal Pelletier, il est résolu;

**D'ADOPTER** le projet de répartition budgétaire de l'École secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2018-2019 tel que proposé par Monsieur Tristan Lussier, gestionnaire administratif, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (annexe 1);

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 6 Répartition du budget annuel du conseil d'établissement (approbation)

CÉ 17-18-066

Une fois les frais imputés au budget du conseil d'établissement, l'on évalue à environ 1 077 \$ le montant qui restera en fin d'année scolaire.

Comme l'an passé, Monsieur Jean-François Giroux, directeur, propose aux membres de verser une partie du solde du budget du conseil d'établissement au conseil étudiant de l'école. Pour sa part, le Gala de l'excellence recevra un montant de 450 \$, permettant ainsi de compenser les commanditaires qui se sont désistés cette année.

Budget total : 1077 \$

Coût du souper du CÉ : 440,35 \$

Gala de l'Excellence : 450 \$

Conseil étudiant : 186,65 \$

**IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Pelletier et résolu ;



**QUE SOIT APPROUVÉE** la répartition du montant restant du budget du conseil d'établissement comme proposé.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

**APPROUVÉ À LA MAJORITÉ.**

#### 7 **Modalités d'utilisation des locaux 2018-2019 (approbation)**

CÉ 17-18-067

Monsieur Lussier propose aux membres de conserver les mêmes modalités que les années passées. Les prix de location de locaux sont les mêmes que ceux présents dans la circulaire administrative de la Commission scolaire de Charlevoix.

Il fait mention également qu'une entente vient d'être signée entre la ville de La Malbaie et la Commission scolaire de Charlevoix quant à l'utilisation des locaux de notre école et de la piscine.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Jocelyne Néron :

**D'APPROUVER** les modalités d'utilisation des locaux et des prix pour l'année 2018-2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### 8 **Frais chargés aux parents (approbation)**

CÉ 17-18-068

Les frais chargés aux parents, nommés à présent « contribution financière des parents », ont dû être retravaillés en respectant les nouvelles consignes données par la CSDC à la suite du recours collectif intenté par un parent d'un élève d'une autre CS. Aucune marque spécifique ne doit être demandée. De plus, des frais liés aux cours obligatoires ne peuvent plus être chargés aux parents.

Étant donné que les balises imposées ne sont pas encore déterminées de façon claire et spécifique, le document sur la contribution financière des parents a été bâti en se basant sur ce qui est raisonnable de charger aux parents tout en respectant une limite de 135 \$ par niveau. (annexe 2)

Un montant de 25 \$ pour l'encadrement du midi serait ajouté pour chaque élève qui reste à l'école sur l'heure du dîner. Ce montant permettrait d'absorber une partie des coûts liés à la surveillance d'élèves le midi tout en libérant davantage les enseignants qui occupent cette fonction. Certains membres soulignent que ce montant ne devrait pas être chargé aux parents puisqu'il n'est pas en lien avec le matériel scolaire.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7 de la *LIP*, le directeur de l'école doit proposer à son conseil d'établissement une liste de principes qui seront pris en compte,

par le personnel de l'école, dans l'élaboration de la liste du matériel didactique requis pour les services dispensés par l'école;

**CONSIDÉRANT** que les principes proposés par monsieur le Directeur tiennent compte de la politique P-400-2006-17 de la Commission scolaire de Charlevoix concernant la contribution financière des parents (article 212.1 de la LIP);

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement propose le maintien des frais de reprographie à 25 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement souhaite maintenir le montant maximal à 135 \$ pour les frais chargés aux parents pour tous les niveaux scolaires ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition respecte le plus fidèlement possible les nouvelles balises imposées aux commissions scolaires par le Ministère à propos de la contribution financière aux parents;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** madame Chantal Pelletier

**DE MANDATER** la direction de l'école d'ajuster la contribution financière des parents pour le 2<sup>e</sup> secondaire à 135 \$ au lieu de 141 \$ comme inscrit dans le document présenté;

**D'APPROUVER** la contribution financière des parents pour l'année scolaire 2018-2019, dont une copie de cette liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire intégrante (annexe).

Pour : 9

Contre : 3

Abstentions : 2

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

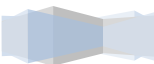
## 9 Fournitures scolaires (approbation)

CÉ 17-18-069

Monsieur Jean-François Giroux présente la liste des fournitures scolaires demandées pour chaque matière pour l'année scolaire 2018-2019 pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> secondaires, les classes de MP1, de MP2, de MP3, d'arrimage et de FPT (annexe 3).

Les enseignants devront faire preuve de vigilance dans leurs recommandations de matériel. La direction les renseignera sur les balises à respecter dans le cadre de demande de contribution financière. Plusieurs items ne peuvent plus être demandés comme des mouchoirs, des cadenas, des écouteurs, du matériel scientifique et artistique, etc.

Madame Jocelyne Néron, enseignante en arts plastiques, demande s'il est possible d'ajouter certains items dans le cadre de son cours. La direction prend en note la liste des items et fera les vérifications nécessaires.



**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ariane Barry-Boivin,

**D'APPROUVER** les fournitures scolaires pour l'année scolaire 2018-2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**10 Normes et modalités 2018-2019 (information)**

Ce document a été remis préalablement par courrier électronique à tous les membres (annexe 4).

**11 Politique de voyages et de sorties (approbation)**

CÉ 17-18-070

Les modifications demandées lors de la dernière séance du conseil ont été apportées à ce document (annexe 5).

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Turcotte;

**D'APPROUVER** la nouvelle politique sur les sorties et voyages.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**12 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2018-2019 (approbation)**

CÉ 17-18-071

Les membres ont reçu préalablement ce document par courriel. La direction fait un survol de celui-ci en mettant l'accent sur les modifications apportées.

**CONSIDÉRANT** les impératifs de la Loi sur l'instruction publique et de la Loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école;

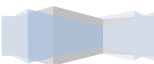
**CONSIDÉRANT** que la loi oblige les établissements d'enseignement public à adopter et à mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

**CONSIDÉRANT** que la direction d'école a proposé un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui tient compte des exigences prévues dans la loi;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Claudine Brassard, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2018-2019 de l'école secondaire du Plateau, tel que proposé, dont une copie sera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (annexe 6).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**



### 13 Code de vie 2018-2019 (approbation)

CÉ 17-18-072

Les changements demandés à ce document lors de la dernière séance ont été apportés. Au point 4.8, le dernier paragraphe sera rédigé ainsi :

*Il est strictement interdit d'enregistrer des voix, de photographier ou de filmer des élèves ou des membres du personnel. L'élève qui contrevient à cette règle s'expose à une suspension et à des poursuites judiciaires.*

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Falardeau :

**D'APPROUVER** le code de vie 2018-2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 14 Demi-journée d'activité de la rentrée en août (approbation)

CÉ 17-18-073

Les représentants des élèves soulèvent qu'ils ne se sont pas réunis pour discuter de cette demi-journée d'activité. Puisque ce sont les fonds du conseil étudiant qui sont utilisés pour la tenue de cette journée, les membres du conseil étudiant souhaitent participer à la planification et à l'organisation de celle-ci.

La direction propose d'approuver la tenue d'une demi-journée d'activité en début d'année sans déterminer le contenu et une date spécifique. La direction exercera sa délégation de pouvoir puisque l'activité aura lieu avant la première séance du conseil d'établissement.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Arianne Barry-Boivin :

**D'APPROUVER** la demi-journée d'activité de la rentrée dont le contenu et la date seront déterminés ultérieurement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 15 Activité d'intégration pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire au Camp Le Manoir (approbation);

CÉ 17-18-074

Comme l'an passé, un montant de 10 \$ sera demandé en contribution parentale et la différence, soit 15 \$, sera défrayée par le budget-école. Les frais pour cette sortie ne peuvent plus être inscrits sur la facture scolaire. Les élèves devront remettre les sous à leur tutrice ou tuteur.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lise Lapointe ;

**D'APPROUVER** la sortie d'intégration pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire au Camp Le Manoir.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.**



## 16 Campagne de financement 2018-2019 de l'Harmonie (approbation)

CÉ 17-18-075

Madame Karine Simard, enseignante de musique, dépose un projet de campagne de financement pour l'année scolaire 2018-2019 ainsi qu'une sortie au Festival des harmonies de Sherbrooke.

La campagne de financement se fera par la vente de chocolat et de café. Les élèves ont 260 \$ à amasser, par contribution parentale ou par financement.

Le projet de sortie au Festival des harmonies de Sherbrooke se tiendra en mai 2019 et concerne tous les élèves inscrits à l'harmonie.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Arianne Barry-Boivin;

**D'APPROUVER** la campagne de financement et la sortie de l'Harmonie 2018-2019.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 17 Sujets d'information

### 17.1 Présidence

Aucun sujet.

### 17.2 Direction

#### 17.2.1 Demi-journée en kayak de mer (activité déjà tenue)

Certains élèves méritants de la classe de MP2 et MP3 ont vécu une demi-journée en kayak de mer au départ de Cap-à-l'Aigle le 18 juin. Cette activité a été approuvée par la direction puisqu'elle a eu lieu avant la séance du conseil.

#### 17.2.2 Gala sportif et activité étudiante

Il s'agit d'une nouveauté cette année. Un gala sportif et activité étudiante s'est tenu le 6 juin dernier au café étudiant afin de souligner les performances et l'engagement de certains élèves selon plusieurs disciplines ou volets. Seuls les élèves y étaient invités ainsi que les membres du personnel responsables des différentes activités. Cette nouvelle formule a été très appréciée.

#### 17.2.3 Défi 5 km du Plateau

Cette activité s'est tenue le jeudi 31 mai en après-midi. 347 élèves ont donné leur présence en classe. Cependant, l'on reconnaît qu'une vingtaine d'entre eux ont quitté l'école par la suite sans participer à l'activité. Le taux de participation demeure stable. Pour l'an prochain, il faudrait revoir la formule ou prendre une pause de façon à raviver l'engouement chez les jeunes.





**17.3 Comité de parents**

Aucun sujet.

**17.4 Personnel-enseignant**

Madame Jocelyne Néron réitère l'invitation aux membres au Gala de l'Excellence.

**17.5 Personnel de soutien**

Les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire ont reçu un atelier de sensibilisation par madame Vicky Tremblay au sujet des conséquences liées à la consommation de drogues et d'alcool ainsi que sur la conduite avec les facultés affaiblies. Ils ont reçu également de l'information pour faire le leur bal des finissants un événement positif.

**17.6 Personnel professionnel**

Aucun sujet.

**17.7 Représentants des élèves**

Aucun sujet.

**18. Correspondance à l'intention du C.É.**

Aucune correspondance.

**19. Sujets divers**

**19.1 Assemblée générale des parents (10 septembre 2018)**

La direction informe les membres que l'assemblée générale des parents pour 2018-2019 se tiendra le lundi 10 septembre à 18 h 30.

**20. Période de questions du public**

Aucun public.

**21. Levée de la séance à 21 h 22**

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Nancy Falardeau et résolu :

CÉ 17-18-076

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

---

Chantal Pelletier  
Présidente

---

Jean-François Giroux  
Directeur

